

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-86 du 23 août 2010 portant nomination au comité de qualification des situations hors AMM à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030765S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 et suivants, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-17-2-1 ;
Vu le décret n° 2005-1023 du 24 août 2005 modifié relatif au contrat de bon usage des médicaments et des produits et prestations mentionné à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision DG n° 2010-85 du 27 juillet 2010 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du comité de qualification des situations hors AMM,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du comité de qualification des situations hors AMM les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

M. AULAGNER (Gilles).
M. BIGARD (Marc-André).
M. BONGRAND (Marie-Claude).
M. DOUCET (Jean).
Mme FAUCHER-GRASSIN (Joëlle).
M. LAVILLE (Maurice).
Mme MONTAGNIER-PETRISSANS (Catherine).
Mme PAPY (Emmanuelle).
M. RICHE (Christian).
M. VIEL (Éric).

En outre, le comité pourra faire appel en tant que besoin à M. Jacques ROPERS, méthodologiste de l'AFSSAPS, pour toute question de nature méthodologique.

Article 2

M. RICHE (Christian) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 23 août 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT